

Partons à
l'aventure

Fêtons nos
10 ANS

Concours « On parle de nous! »

Lequel de nos groupes obtiendra la meilleure visibilité dans les médias en cette année de 10^e anniversaire?

Le concours en bref

Le défi donné aux différents groupes est d'obtenir la meilleure couverture médiatique possible. Les participants sont encouragés à être créatifs et à oser sortir de l'ordinaire pour faire parler d'eux de manière positive dans les médias.

À la fin de l'année 2017, les groupes pourront soumettre un dossier de visibilité, et un comité en fera l'évaluation en vue de déterminer le gagnant du concours.

Critères d'évaluation du dossier

Le comité fera l'évaluation du dossier de chaque groupe en considérant les aspects suivants :

- Nombre de publications/apparitions différentes
- Ampleur des publications/apparitions
Exemple : un texte plus long vaut plus de points qu'un texte plus court
- Qualité des publications/apparitions
Message clair et bien transmis, image de l'AABP fidèlement représentée
- Rayonnement des publications/apparitions
Exemple : un média national vaut plus de points qu'un média régional

Seuls les reportages parus dans les médias entre le **4 juin 2016** et le **31 décembre 2017** peuvent être soumis.

Médias acceptés

Publications payées

Toute apparition médiatique pour laquelle on a payé ne vaudra pas de points. L'objectif n'est pas de faire une campagne publicitaire, mais bien une campagne médiatique.

Les médias acceptés dans le cadre du concours sont les suivants :

- Articles ou lettres ouvertes publiés dans des journaux/publications écrites de tous types : quotidiens, hebdomadaires, journaux étudiants, bulletins paroissiaux, revues, etc.
- Émissions diffusées à la télé, à la radio ou sur le web
- Apparitions sur un blogue/site internet tenu par quelqu'un qui n'a pas de lien direct avec les membres du groupe scout. Par exemple, un article sur le blogue de la grand-mère d'une des jeunes ne compte pas, mais un article sur le blogue d'une « maman plein air » qui n'a pas de lien de parenté avec les gens du groupe compte. S'il s'agit d'une connaissance de quelqu'un du groupe (fille avec qui la cheftaine a fait son bac, par exemple), ça marche. L'idée est que la personne n'ait pas de lien familial avec le groupe. On se fie sur votre honnêteté 😊
- Si vous avez d'autres idées, n'hésitez pas à les soumettre dans votre dossier de candidature!

Comment soumettre votre dossier

Nous vous demandons de vous limiter à un seul dossier par groupe. Vous devez remettre un dossier qui contiendra :

- Nom du groupe
- Coordonnées de la personne responsable du dossier
- Court texte qui explique comment vous avez vécu l'activité « On parle de nous! » avec votre groupe, et quelles stratégies vous avez mises en place pour entrer avec les médias. Cette section ne donne pas de points mais nous permet de comprendre votre démarche, et qui sait, pourra éventuellement permettre aux autres de s'en inspirer!
- Tous les reportages.

Voici les consignes de présentation selon le type de média :

- Article imprimé : nom du média, date de parution, article numérisé ou photographié
- Articles en ligne : nom du média, date de parution, lien vers l'article.
- Reportage audio/vidéo en ligne : nom du média, date de parution, lien vers le reportage ou l'émission. Dans le cas d'une émission entière, indiquer à quel moment commence votre reportage.
- Reportage audio/vidéo non disponible en ligne : nom du média, date de parution, enregistrement ou retranscription du reportage.

Faites parvenir le tout par courriel à aabp@videotron.ca avant le

31 décembre 2017

Exemple de dossier

Nom du groupe :

40e des Pivoines

Responsable du dossier :

Sacha Pivoine

819-123-4567

sachalapivoine@yahoo.fr

Notre expérience :

(Expliquer ici comment l'activité « On parle de nous! » a été vécue par les jeunes et les chefs, les stratégies mises en place, des exemples de démarches qui ont fonctionné/qui n'ont pas fonctionné, les apprentissages faits, etc.)

Reportages :

1. Article paru dans *Le Journal de Shawinigan*, 4 mars 2017 :
(mettre ici le lien vers l'article ou une photo de l'article)
2. Article sur le blogue « Plein air et simplicité volontaire », 6 mai 2017 :
(mettre ici le lien vers le blogue)
3. Intervention à la station de radio communautaire SHAWI 87,7 FM, 8 août 2017 :
(mettre ici le lien vers ce reportage ou l'émission, une retranscription écrite du reportage ou du segment de l'émission ou mettre en pièce jointe du courriel un enregistrement du reportage ou de l'émission en format audio)
4. Apparition au bulletin régional de Radio-Canada Mauricie, 19 novembre 2017 :
(mettre un lien vers le reportage ou l'émission, une retranscription écrite du reportage ou du segment de l'émission, ou mettre en pièce jointe du courriel un enregistrement du reportage ou de l'émission en format vidéo)